

Texte adopté - CA académique de Grenoble du 20 juin 2024

Dimanche 9 juin, l'extrême droite a recueilli plus de 40 % des voix aux élections européennes et Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale. Il y a d'abord de la sidération, puis de la colère devant ce qui ressemble fort à un coup de poker d'un président qui joue surtout au pyromane avec la démocratie.

Derrière la stratégie de normalisation menée par l'extrême droite, ses idées et ses pratiques reposent fondamentalement sur la division entre les individus et entre les groupes sociaux et sur la mise en cause des libertés individuelles et collectives. Nous connaissons ses votes en France comme en Europe, ils sont toujours défavorables aux travailleuses et aux travailleurs : austérité pour les salaires et les services publics, refus de taxer les super-profits et les grandes fortunes, réformes constitutionnelles remettant en cause l'indépendance de la justice et le rôle des syndicats, attaques contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, remise en cause du droit à l'IVG, politiques racistes qui mettent en opposition les travailleuses et les travailleurs en fonction de leur religion, de leur sexe ou genre, de leur couleur ou de leur nationalité.

Après des mois passés à banaliser, légitimer les idées de l'extrême droite au point d'inscrire dans la loi immigration la préférence nationale, concept central de l'idéologie rance, raciste et xénophobe du RN, après des semaines à installer le RN comme seul adversaire possible, Emmanuel Macron met notre démocratie au bord du précipice. Les récentes déclarations d'Emmanuel Macron à propos du Nouveau Front Populaire, le qualifiant de mouvement « immigrationniste », et avec un commentaire transphobe déplorant la possibilité de « changer de sexe en mairie », ne laissent pas de doute sur la convergence du macronisme avec l'extrême droite. Le SNES-FSU continue à s'investir dans les luttes féministes parce qu'elles sont à l'intersection des luttes actuelles pour porter les droits des femmes, des personnes racisées et des LGBTQIA+ qui sont essentielles pour combattre l'extrême droite. Notre syndicat peut le faire en rejoignant les collectifs féministes locaux et solliciter VISA (formations, matériel militant, brochures)...

L'École est aujourd'hui à un point de rupture et va mettre des années à se remettre des politiques menées notamment depuis 2017, mais si l'extrême droite arrive au pouvoir, l'École publique ne s'en relèvera pas.

Mais les grandes lignes de ce programme ne sont pas complètement inconnues dans le service public d'Éducation d'aujourd'hui. Ainsi une bonne partie des mesures « Choc des savoirs » s'inspire des mesures portées par le RN. Groupes de niveau, DNB barrage vers la Seconde, comme l'a commenté Roger Chudeau, député RN, après les annonces de Gabriel Attal « ce sont exactement les mêmes mesures que celles du programme éducatif de Marine Le Pen ». En effet, le programme du RN est marqué par un renoncement à la démocratisation scolaire au profit d'une école ayant vocation à stigmatiser les élèves des milieux populaires par un système de tri scolaire et social. Le RN a aussi soutenu les obsessions hors sol de Gabriel Attal affirmant sa volonté, lui aussi, de « rétablir l'autorité de l'institution scolaire par l'instauration d'un uniforme au primaire et au collège ».

Quant à la démocratie, nous ne pouvons que rappeler le mépris permanent des derniers gouvernements pour la démocratie sociale, gouvernant à coup de 49.3, imposant leurs politiques contre les représentant-es des personnels et, depuis 2019, détruisant le paritarisme avec la loi de Transformation de la Fonction publique qui risque encore d'être renforcée par le projet de loi Guerini qui correspond au programme du RN.

L'emploi précaire est en constante hausse dans la Fonction publique : les agent-es non titulaires, y compris dans l'Éducation nationale, sont de plus en plus nombreux-ses et représentent plus de 20 % des personnels. 37 % d'entre elles et eux subissent un temps incomplet. Le gouvernement choisit, au détriment du service public, de faire des économies sur le dos des agent-es. Des pans entiers de l'activité d'une partie des personnels sont attaqués, et les métiers maltraités. Les nouveaux collègues non titulaires enseignant-es, CPE et Psychologues de l'Éducation nationale sont recruté-es sur des zones de remplacement (CZR). Les AED qui veulent un CDI sont soumis-es à la décision arbitraire de leur hiérarchie, car celui-ci n'est pas automatique. Lors des groupes de travail sur l'École inclusive, le SNES-FSU a vu revenir les Assistant-es à la Réussite Éducative (ARE), fonction hybride AED-AESH unanimement dénoncée : une catastrophe pour les AESH. Moins d'un-e élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement. Beaucoup d'AESH, 98 % des femmes, subissent des temps incomplets et vivent sous le seuil de pauvreté en travaillant.

Nombre d'entre elles démissionnent parce que leur situation est intenable. Mais à celles qui restent, on annonce qu'elles devront, en plus, s'occuper des élèves à besoins particuliers. Sans moyens, ni statut.

Alors que notre ministère repousse les discussions sur les ouvertures et fermetures dans le 1^{er} degré, il ne se gêne pas d'avancer à grands pas sur la réforme de la formation initiale des enseignant-es et CPE avec le statut non défini de la première année après le concours, qui ne fait pas du lauréat un fonctionnaire stagiaire, les contenus de formation en Licence de Professorat des écoles, la dispense d'épreuves d'admissibilité pour certain-es étudiant-es, l'insuffisance des volumes de formation, l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, le manque de visibilité sur l'avenir des INSPÉ et de leurs personnels, etc.

Le SNES-FSU rappelle son opposition aux nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle. En effet, l'absence de barème, l'opacité des critères et le choix discrétionnaire par les inspecteurs et chefs d'établissement organisent une sélection des promu-es sur des bases managériales problématiques. À l'inverse, pour le SNES-FSU la classe exceptionnelle doit devenir un réel débouché de carrière et sans barrières. C'est pourquoi, en réponse à ces évolutions managériales, la section académique appelle tous les promouvables n'ayant pas reçu d'avis *très favorable*, nécessaire pour espérer obtenir une promotion, à formuler un recours auprès de la rectrice. Le SNES-FSU exigera un bilan complet de cette première campagne et en dénoncera les inégalités ainsi que le barrage qui sera fait à une éventuelle promotion des collègues les plus expérimenté-es.

Cette politique de casse de la Fonction publique se poursuit avec la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire au Ministère de la Transition écologique où une assurance, une start-up, a remporté l'appel d'offre aux dépens de la MGEN dont le recours a été rejeté. La logique de désengagement de la Sécu et la financiarisation de la santé se poursuit.

Dans les collèges, alors que toute la communauté éducative s'oppose au choc des savoirs et aux groupes de niveau/de besoin, notre ministre persiste à vouloir en imposer la mise en œuvre. Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser de trier les élèves, à agir dans les Conseils d'administration pour garantir l'hétérogénéité des classes et des groupes et soutient les actions locales.

C'est avec beaucoup de gravité et conscient des enjeux pour l'avenir de l'Ecole que le SNES-FSU s'est engagé depuis plusieurs mois contre le Choc des savoirs avec son mot d'ordre « nous ne trierons pas nos élèves ». Plus que jamais, cet appel est d'actualité : à rebours de ce que porte l'extrême droite pour l'Ecole, nous sommes attachés au projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire : accueillir partout tous les élèves sans distinction d'aucune sorte, être ambitieux pour chacun, respecter et participer à une véritable liberté de conscience notamment par la construction de l'esprit critique autour de savoirs scientifiquement validés et émancipateurs.

Dans ce contexte, le SNES-FSU, aux côtés des autres organisations syndicales et du mouvement social, alerte sur la nécessité et l'urgence de se mobiliser dans l'unité la plus large pour empêcher l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. La FSU s'investit et prend toute sa place dans les actions unitaires locales.

Le SNES-FSU appelle en toute indépendance appelle à voter dès le premier tour pour une véritable alternative de progrès et de justice sociale que l'on retrouve dans le programme du Nouveau Front Populaire, projet qui porte une alternative sociale, féministe écologiste et démocratique, aux antipodes du projet réactionnaire, raciste et xénophobe de l'extrême droite ainsi que des politiques néolibérales qui font son terreau depuis des années. Le SNES-FSU soutiendra par la lutte les revendications contenues dans ce programme, dont il exigera la réalisation, car il reprend une partie de ses mandats. Le SNES et la FSU doivent continuer à porter leurs mandats concernant particulièrement la voie professionnelle, la réforme du bac et du lycée, la formation initiale des enseignant-es et CPE et l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique, le retour à un-e fonctionnaire citoyen-ne, l'abandon du Nouveau Management Publique, l'égalité professionnelle femme-homme, la retraite à 60 ans après 37,5 annuités et le 100 % SÉCU des soins prescrits.

Le SNES-FSU déclare cependant qu'il ne suffit pas d'énoncer des revendications et des aspirations et qu'il faut sous peine de déceptions cruelles et graves dans leurs conséquences, leur donner corps. Le contrat social présenté par le Nouveau Front Populaire ne s'accomplira pas sans mobilisation dans la rue et sur les lieux de travail.

L'action syndicale, sous toutes ses formes, en défendant les personnels, la hausse générale des salaires et des pensions et l'amélioration des conditions de travail, peut véritablement lutter contre la montée des idées d'extrême droite et les faire reculer.

Une fois les résultats connus, la Ca académique demande la réunion très rapidement des instances nationales pour tirer toutes les conséquences du résultat des élections et envisager dans quelles conditions l'action syndicale devra se poursuivre, s'inscrire dans la durée et s'amplifier.

Pour : 46

Abstention : 1

Contre : 0

NPPV : 0